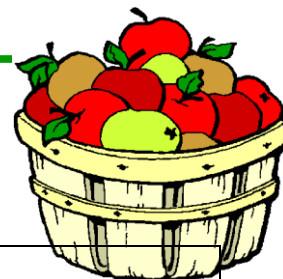


# CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE - POMMES MIEL



## AMAP SAINT-MAURICE DE BEYNOST – Saison 2018

Le présent contrat est signé entre :

Les Producteurs	L'adhérent (consom'acteur)
Anne Marie ROUSSET	Nom
Le Favier	Prénom
01800 MEXIMIEUX	Adresse
06 42 66 48 17	Tel
Amr01range.fr	Mail

### Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole
- Fournir au consomm'acteur des pommes de saison et de qualité., à produire du miel de façon biologique. Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

### Article 2 : Engagement du Producteur

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir au consomm'acteur des produits de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'une exploitation respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des pommes et du miel aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (article 4).

La livraison s'effectue au Centre Artemis de Saint-Maurice de Beynost, le jeudi de 17h30 à 18h45, (le lieu est couvert par l'assurance contractée par le réseau, à condition que l'AMAP soit à jour de sa cotisation annuelle).

Le producteur s'engage à être présent au moment des livraisons et à être transparent et disponible pour discuter avec les consommateurs de la vie de la ferme.

### Article 3 : Engagement du consomm'acteur

Le consomm'acteur s'engage à respecter la Charte des AMAP.

Il s'engage à 4 kg de pommes minimum par livraison et 3 pots de miel de 500g minimum au total.

Il s'engage à apporter son sac et venir récupérer sa commande aux heures et jours fixés par le contrat.

Il s'engage à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison et des pots.

Conformément à la Charte des AMAP, le consomm'acteur accepte les risques liés aux aléas de la production.

### Article 4 : Durée du contrat

Le contrat court du 30/09/2018 au 31/12/2018,

Correspondant à 3 livraisons

# CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE - POMMES MIEL

## 5.1. Entrer le nombre de caissettes et/ou de kg pr chaque date

	<b>Panier de 4 kg à 2,80 le kg 11,20 €</b>	<b>Jus de pomme 1l 3,50 €</b>	<b>MIEL POT VERRE 500 G 7,20 €</b>		<b>TOTAL</b>
<b>JEUDI 11 OCTOBRE 2018</b>	Nb : Prix :	Nb : Prix :	Nb : Prix :		
<b>JEUDI 8 NOVEMBRE 2018</b>	Nb : Prix :	Kg : Prix :	Nb : Prix :		
<b>JEUDI 06 DECEMBRE 2018</b>	Nb : Prix :	Kg : Prix :	Nb : Prix :		
				<b>TOTAL</b>	

## 5.2. Modalités de paiement

Le consommateur choisit d'émettre :

- Soit un chèque correspondant au prix cumulé de l'ensemble des paniers de la saison, qui lui sont destinés
- Soit d'émettre plusieurs chèques qui seront encaissés après chaque livraison

A l'ordre de : Anne Marie ROUSSET

<b>Nombre de chèque</b>	<b>Montant du chèque</b>
1 <sup>er</sup>	€
2 <sup>ème</sup>	€
3 <sup>ème</sup>	€



Fait à \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires originaux le \_\_\_\_\_

Le Consommateur  
Nom Prénom

Le Producteur :  
Anne Marie ROUSSET

Signature

Signature

# CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE - POMMES MIEL

---

J'ai planté les pommiers en 2015. Il y a 4 variétés : Initial, dalirène, golden orange et dalinette. Ces variétés ont en commun leur résistance à la tavelure, l'oïdium. Elles sont moins sensibles et sont adaptées à l'agriculture biologique.



*Initial*

*Pomme d'août, acidité et sucre, chaire fondante.  
PLUS DE STOCK EN FRAIS.*

*DISPONIBLE EN JUS*

*Dalirène*



*Pomme à chair ferme et croquante renferme des arômes harmonieux. Equilibre entre sucré et acidulé.*

*SEPTEMBRE*

*Golden Orange*



*Chair légèrement croquante, juteuse, moyennement douce et légèrement acide.*

*SEPTEMBRE*

*Dalinette*



*Fruit ferme, acidulé et très sucrée.*

*OCTOBRE*

# CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE - POMMES MIEL

*Je produit du miel depuis 2014. Après un an de conversion, je suis labellisé BIOlogique en 2015, Le cahier des charges BIO demande , entre autre :*

- périmètre de 3 km autour du rucher sans agriculture conventionnelle, industries, autoroutes,*
- alimentation des abeilles : sucre biologique*
- traitement des colonies contre le varroa : interdiction des insecticides de synthèse, utilisation d'acide formique, oxalique, thymol,*

*Notre exploitation est sur Meximieux et aux Allymes à Ambérieu en Bugey.*

*C'est aux Allymes, dans le Bugey que j'installe les ruches au printemps (une trentaine).*

*Le paysage est composé de prairies et de bois. On trouve des châtaigniers, acacias, tilleuls dans les forêts,*

